

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlakta
M. GUILLEMET Éric
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M. PERRUDIN Gildas
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique
M^{me} MONTESINOS Esther
M^{me} CHARLÈS Mathilde
M^{me} BRENDEL Charlotte
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. PHILOUX Pascal
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} ROBIN Amélie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. DESMOULIN Gil
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. ANDRÉ Sylvain a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

Était absent :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20h41.

Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT



02/18 – 27 avril 2026

Budget ville - Affectation du résultat définitif de l'exercice 2025

Mme PAIMPARAY-KANY,

- Propose au conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, Hervé Depouez,
 Vu la délibération n°40/01 en date du 3 mars 2026 portant affectation anticipée du résultat de l'année 2025
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ce jour,
 Statuant sur l'affectation du résultat d fonctionnement de l'exercice 2025,

DE DÉCIDER d'effectuer la reprise des résultats **définitifs** pour 2025 et de les affecter comme suit :

FONCTIONNEMENT		
a	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 - Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 079 942,85
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		
c	D 002 du compte administratif N-1 (si déficit)	0
c	R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)	200 000,00
d	RESULTAT A AFFECTER : d = a+c (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 279 942,85
INVESTISSEMENT		
e	Solde cumulé d'investissement N-1- D 001 (si négatif)	1 168 867,27
e	Solde cumulé d'investissement N-1- R 001 (si positif)	-
f	Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	28 520,59
BESOIN DE FINANCEMENT = e + f		1 140 346,68
CALCUL DE L'AFFECTATION MINIMUM		
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)		1 140 346,68
2/ Report en exploitation R 002		139 596,17
AFFECTATION DECIDEE		
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement		1 168 867,27
2/ Excédent de fonctionnement reporté R 002		111 075,58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Administration générale et Finances » du 20 avril 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des résultats définitifs 2025 de 1 279 942,85€ et de les affecter comme suit :

- article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 168 867.27 euros
- article 001 « déficit d'investissement reporté » : 1 168 867.27 euros
- article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 111 075.58 euros

AUTORISE :

Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

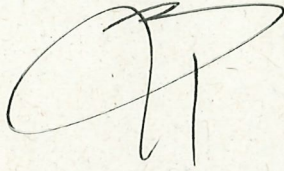
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni : 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

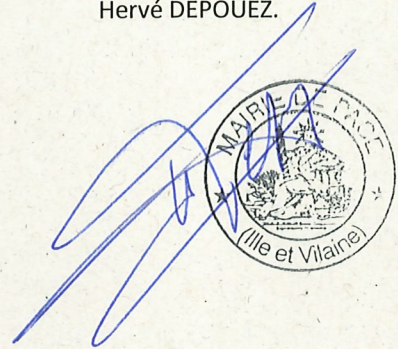
Le secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



MARÉE PACE
Ville et Vilaine